



Noah (195)

נח איש צדיק תמים הָיָה בְּדֹרֹתָיו (ט, 1)

« **Noah était un homme juste, intègre dans ses générations** » (6,9)

Que signifie le mot « Homme » ? N'est-il pas de trop ? **Rav Moché Feinstein** explique : cela souligne que Noa'h était un homme, pas un enfant, et donc un être mature et stable. Pour être juste, vertueux (Tsadik), il faut d'abord être un homme. **Rav Israël Salanter** avait l'habitude de dire que la première Mitsva de la Torah est de ne pas être un imbécile...

« *Talelei Oroth* » **Rav Rubin Zatsal**

אֵלֶּה תּוֹלְדֹת נֹחַ.. נֹחַ וַיֹּלֵד נָח שְׁלֹשָׁה בָּנִים אֶת שָׁם אֶת חָם וְאֶת יָפֶת׃ (7,1)

« **Voici les descendants de Noah ... Noah donna naissance à trois fils : Chèm, Ham et Yafèt.** » (6. 9-10)

Voici les bonnes actions de Noah. Les descendants des justes, ce sont leurs bonnes actions» (Rachi). **Noah** a inculqué à lui-même et à ses semblables les trois choses suivantes: « **Chèm** » (se traduisant par: nom), se souvenir constamment du nom de D. « **Ham** » (se traduisant par : « chaud »), accomplir chaque Mitsva avec chaleur et enthousiasme. Il faut faire attention à l'habitude, qui endort notre feu d'agir avec ardeur. « **Yafèt** » (se traduisant par: « beau »), réaliser uniquement des actes qui soient beaux par eux-mêmes et appréciés des hommes.

« *Mayana Chel Torah* »

וְהָיָה נֹשֶׁחַתָּה כִּי הִשְׁחִית כָּל בָּשָׂר אֶת דְּרָכָו עַל הָאָרֶץ (7, 1)

« **Toute créature avait perverti sa voie sur la terre** » (6,12)

La Guémara (Sanhédrin 108) nous enseigne qu'à l'époque précédant le Déluge, non seulement les êtres humains étaient corrompus, mais même le règne animal s'était alors dépravé, comme le sous-entend ce verset témoignant que : « Toute créature pervertit sa voie ». Comment comprendre une telle attitude chez les animaux, alors qu'ils sont, pour leur part, dénués de toute liberté de choix et n'agissent qu'instinctivement ?

Le Beit haLévi enseigne : Par ses actions, l'homme a le pouvoir de créer et d'engendrer une seconde nature, notamment par la force de l'habitude. Par la suite, il sera entraîné et désirera assouvir cette nature qu'il a créée lui-même par ses actions

antécédentes. Même s'il sait dans son esprit, que ses actions ne sont pas bonnes, il ne pourra pas résister à cette nouvelle tendance. Comme il est écrit : « **Leurs actions ne les ont pas laissés faire téchouva vers Hachem, car un esprit de débauche les habitait** » (Ochéa 5,4). En d'autres termes, ils ont enraciné en eux de nouvelles mauvaises racines desquelles ils étaient prisonniers. Comme l'enseigne **le Gaon de Vilna** (Pirké Avot chap.2 : une Mitsva entraîne une Mitsva, une avéra entraîne une avéra), lorsqu'un homme réalise une bonne action, il crée un ange bénéfique qui ne le laissera tranquille que lorsqu'il aura accompli cette action une seconde fois ; c'est pour cette raison qu'une Mitsva en entraîne une autre. Inversement pour le mal.

Le Beit haLévi poursuit : Il faut également savoir que les actions de l'homme ont une influence sur tout l'environnement et sur tout le monde ici-bas ; pas seulement lorsqu'un homme agit en public, auquel cas l'influence est directe et logique, mais même s'il faute sans que personne ne le voie. En effet, par le fait qu'il ait renforcé en lui son penchant, il renforce la présence de cette attirance dans sa génération et il l'enracine dans la nature de toutes les créatures qui l'entourent, ce qui rend tous ces coreligionnaires un peu plus attirés vers la faute qu'il a commise. Cette influence extraordinaire des actions de l'homme concernant les autres hommes, concernant les animaux et même en ce qui concerne les minéraux et tous les objets qui nous entourent.

עֲשֵׂה לָךְ תֵּבַת עֲצֵי גֹפֶר (7, 1)

« **Fais-toi une arche de bois de gofer** » (6,14)

Le Rav Itshak Hutner enseigne : Les étudiants en Yéchiva doivent prendre conscience du bonheur d'évoluer entre les murs d'un établissement de Torah, qui est aujourd'hui 1000 fois supérieur à celui que connurent les générations passées. L'âme de l'être humain ne peut supporter les situations de vide et de néant spirituels. Par conséquent, si elle ne goûte pas aux richesses de la Torah, elle aspirera fatalement à combler son manque par d'autres expériences spirituelles, qui peuvent la conduire jusqu'à l'idolâtrie.

מִכָּל אֲשֶׁר בְּחַרְבָּהּ מָתוּ (7, 22)

« **De tout ce qui était sur la terre sèche, périt** » (7,22) Malgré le fait que les eaux du déluge étaient bouillantes (Guémara Sanhédrin 108b), les

poissons ne sont pas morts (Guémara Zévahim 113b). Par quel mérite, D. les a-t-il gardé miraculeusement en vie ? Les poissons ont été les premières créatures vivantes que D. a créé. Ils ont été créés le cinquième jour, avant les oiseaux (qui ont aussi été créés en ce même jour), et avant les autres animaux et les hommes (qui ont été créés le sixième jour). C'est en considération de cette qualité qu'ils n'ont pas été détruits. D'ailleurs, la coutume de commencer par manger du poisson à Chabbat peut venir de ce fait qu'ils ont été créés avant les volailles (oiseaux) et les animaux. En hébreu, le poisson se dit : « Dag » (דג), et a une valeur numérique de sept, renvoyant au 7^e jour de la semaine qu'est Chabbah. **Le Mizrahi** explique que c'est parce que les poissons n'avaient pas participé à la déchéance de l'humanité

Rabbi Moshe Bogomilsky (Védibarta Bam)

וּתְבֹא אֵלָיו הַיּוֹנָה לְעֵת עֶרְבֹה וְהָנְהָ עֲלֶיהָ זֵיתַי טָרֵף בְּפִיהָ
« Que ma nourriture soit amère comme l'olive mais de la main de Hachem, et non douce mais en provenance des hommes » (8,11)

(Guémara Erouvin 18b ? paroles de la colombe revenant avec une feuille d'olivier dans la bouche) Pourquoi la colombe demande-t-elle une nourriture amère plutôt que douce ? Selon **le Ben Ich Haï** : Les demandes de la colombe sont en fait celles de l'assemblée d'Israël à laquelle la colombe est comparée : la demande de nourriture « Amère », comme l'olive, traduit une demande de subsistance avec efforts et difficultés, afin de réparer la faute d'Adam soumis au décret : « **C'est à la sueur de ton front que tu mangeras du pain** » (Béréchit 3,19); le refus de la nourriture « Douce », comme le miel, traduit une volonté de ne pas être incité par le yétser ara qui nous entraîne à notre perte vers les choses vaines, au goût illusoire comme le miel.

Selon le **Iyoum Yaakov** : Le 'discours' de la colombe correspond aux propos du **Roi David** à Gad : « **Livrons-nous à la Main d'Hachem, plein de miséricorde, plutôt que de tomber dans la main de l'homme** » (Chmouel II 24,14), car être sous la dépendance de l'homme rend la vie très difficile à vivre. De plus, L'huile de l'olive est apte aux offrandes sur l'autel du Temple, contrairement au miel interdit sur l'autel.

Le mauvais penchant

כִּי יֵצֵר לֵב הָאָדָם רָע מִנְעֻרָיו..... (נח, ח, כא)

Car les conceptions du cœur de l'homme sont mauvaises dès son enfance (21, 8)

Il est dit dans le Talmud (Souca 52 a) : Quiconque est plus grand que son prochain, son penchant est plus grand que le sien, **Rabbi Zéev de Zhitomir** expliquait : ceci par la parabole suivante Lorsqu'un homme part en voyage en transportant

avec lui un sac de cailloux ou de paille, il n'a pas à craindre des voleurs et des bandits qui rôdent dans la route, car ces derniers ne sont aucunement intéressés par son chargement. En revanche, si ce même homme cache dans ses bagages une bourse remplie de perles et de pierres précieuses, il est évident qu'il devra se méfier des brigands et des malfaiteurs car ceux-ci en voudront certainement à sa fortune. Il en va de même dans le monde spirituel. Lorsqu'un homme suit le chemin de la Torah et des Misvot, le mauvais penchant rôde autour de lui, dans l'espoir de le faire trébucher, et de lui ravir les trésors spirituels qu'il a engrangés. Voilà pourquoi, il devra redoubler d'effort pour ne pas, à D. ne plaise, succomber à ses machinations.

Halakha : Ablutions des mains du matin

Il convient également de prendre garde à ne pas toucher tout aliment ou boisson pour ne pas les rendre impures. A posteriori, si on a touché des aliments avant l'ablution des mains, cela dépend : s'il s'agit d'aliments qu'il est possible de rincer comme des fruits ou des légumes, il faudra les rincer sous l'eau à trois reprises; si par contre ce sont des aliments mous qu'il est impossible de rincer sans les abimer, comme du pain par exemple, on pourra, d'après la loi stricte, autoriser ces aliments à posteriori, à plus forte raison si ce sont des petits enfants qui les ont touchés. Malgré tout, celui qui s'abstient de les consommer sera digne de bénédiction. Si c'est un non-juif qui a touché les aliments ou les boissons, on pourra les consommer sans aucun problème.

Abrégé du Choulkhan Aroukh

Dicton : Si tu veux vivre tranquillement, il vaut mieux garder le silence *Proverbe Yiddish*

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, מאיר בן גבי זוויירה, אליהו בן תמר, אברהם בן רבקה, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרן לייב בן רבקה, שמחה ג'וזת בת אליו, אבישי יעקב בן אסתר, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, ישראל יצחק בן ציפורה, רפואה שלימה ולידה קלה לרבקה בת שרה .. זיווג הגון לאלודי רחל מלכה בת חשמה. לעילוי נשמת : ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח. יוסף בן מייכה. יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוח, פייגא אולגה בת ברנה, יוסף בן מייכה, רבקה בת ליזה, רישרד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל. מוריס משה בן מרי מרים.

